



## Lecture des monuments historiques / Tourisme

Le périmètre d'étude intermédiaire montre un contexte patrimonial identitaire associé aux entités paysagères ainsi qu'aux paysages remarquables et belvédères emblématiques. En effet, on le retrouve le long des vallées dans des paysages plus ou moins fermés, au cœur de la Thiérache bocagère comme les églises fortifiées (la plus proche étant à 5 km) et au niveau du pôle urbain de St-Quentin. La Thiérache bocagère se caractérise par un paysage cloisonné, mais les églises fortifiées se trouvent sur des positions hautes qui les rendent visibles depuis d'autres points hauts du territoire ou depuis des axes routiers orientés vers les édifices. La carte ci-contre fait émerger des concentrations d'édifices qui génèrent des pôles patrimoniaux au niveau de Guise à 4/5 km au nord-est, de Ribemont à 7 km au sud-ouest et de St-Quentin à 19 km à l'ouest.

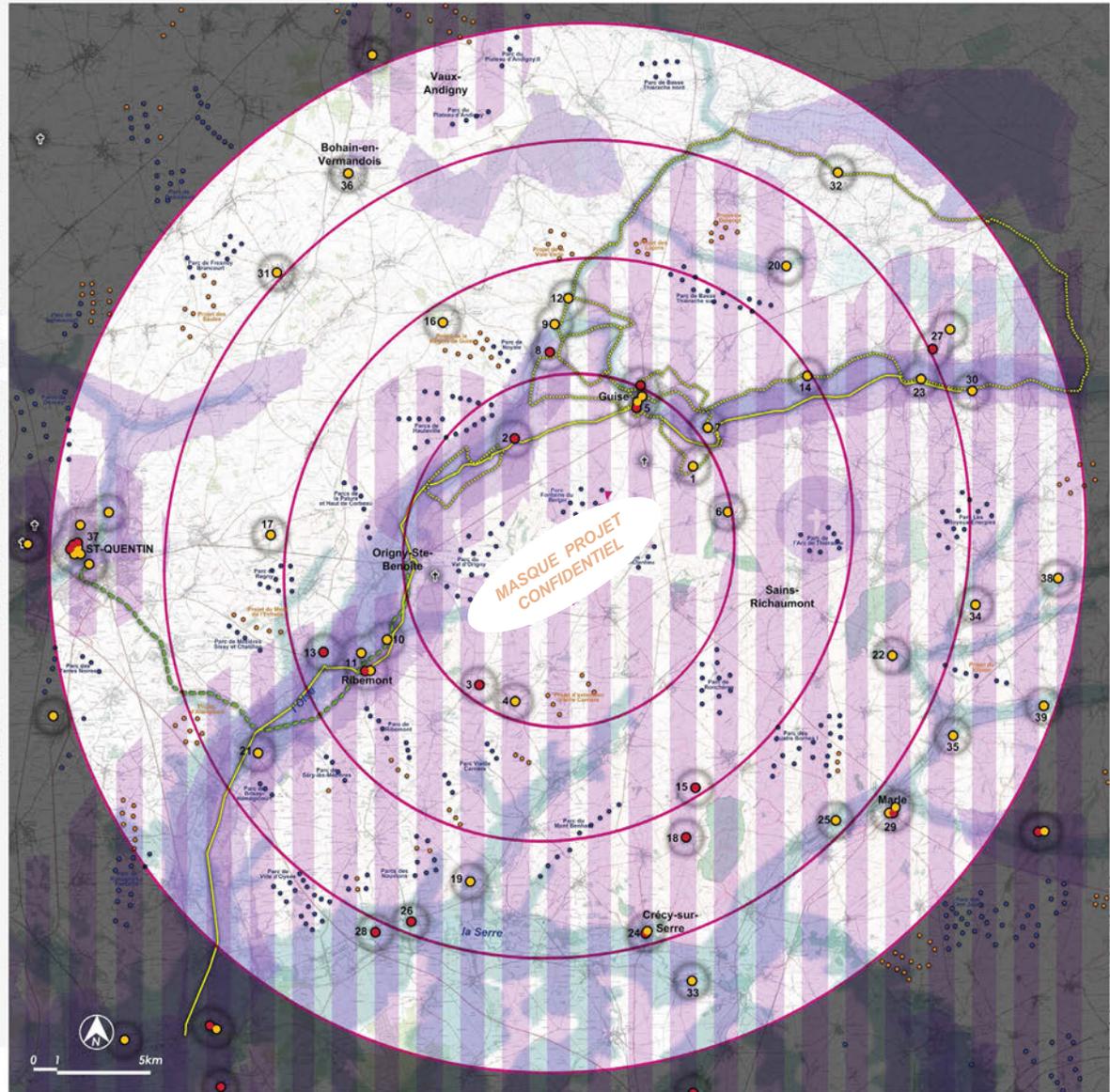
Le périmètre rapproché dénombre 4 édifices classés et 7 édifices inscrits aux Monuments Historiques. Le plus proche est le château de l'Etang sur la commune d'Audigny à 3.6 km qui se trouve à l'écart du bourg et en partie ouvert sur le plateau de la zone de projet. Dans le même bassin visuel que cette dernière on peut aussi noter les édifices de Pleine-Selve et Parpeville. Le pôle patrimonial de Guise est principalement implanté dans le fond de vallée hormis le fort qui se trouve en haut de versant au sud de la ville et le familistère se trouvant sur le versant nord de la vallée tournée vers la zone de projet.

Les chemins de randonnée principaux se trouvent à plus de 3 km et principalement au cœur de la Thiérache bocagère (autour de Guise) ainsi qu'au niveau des sources de la Somme. Toutefois, on peut noter l'Eurovélo n°3 qui longe le canal de la Sambre à l'Oise et qui passe au plus proche à 3 km de la zone de projet. On peut aussi noter le train touristique reliant la vallée de l'Oise à St-Quentin et qui passe à 5 km de la zone de projet.

Le territoire est aussi marqué par le patrimoine de mémoire. On recense deux cimetières militaires dans le périmètre rapproché, il s'agit du cimetière allemand d'Origny-Ste-Benoite en partie ouvert sur le plateau de la zone de projet et de la nécropole nationale de Flavigny-le-Petit qui se trouve sur l'axe principal de la D946. Toutefois, on peut noter qu'ils sont déjà en prise avec les parcs autorisés du Val d'Origny et de Puisieux-Clanlieu qui se positionnent en avant-plan de la zone de projet. Les autres cimetières militaires se trouvent à plus de 20 km.

### Rapport à l'éolien :

Des interactions évidentes sont à attendre avec les abords du château de l'Etang d'Audigny, avec l'église fortifiée de Flavigny-le-Grand-Beaurain, potentiellement avec le Fort de Guise ainsi qu'avec les édifices de Pleine-Selve et Parpeville qui sont dans le même bassin visuel que la zone de projet. Pour les autres MH du périmètre d'étude les interactions avec le projet devraient être atténuées par la distance, la présence de filtres arborés et le contexte éolien pré-existant.



source fond de carte IGN - SCAN 25



## Sensibilité du patrimoine sur les aires d'études intermédiaire et rapprochée

Les tableaux ci-après recensent l'ensemble des monuments historiques présents dans les aires d'études rapprochée et intermédiaire. La détermination du niveau de sensibilité s'appuie sur différents critères : visibilité depuis le site et visibilité du site dans une vision élargie, distance à la zone de projet, présence de filtres visuels en interface avec le projet, contexte éolien existant en interface avec le projet et les cumuls de protection renforçant l'attractivité du site.

L'objectif de cette analyse est de faire émerger les sites présentant un enjeu très fort à moyen où la prégnance et la perception du projet peuvent porter atteinte à leur valeur universelle.

### En ce qui concerne les notions de rayonnement/reconnaissance :

- l'édifice est considéré de rayonnement local si il n'est connu que des habitants de l'aire d'étude et/ou d'un public initié
- l'édifice est considéré de rayonnement régional si il est associé à d'autres types de protection (UNESCO, sites classés) et qu'il est connu plus largement ou valorisé au travers de divers médias (office de tourisme...)

### Principe d'évaluation des niveaux de sensibilités :

- Orange** - L'édifice est visible de loin et/ou présente des vues dégagées sur le paysage de la zone de projet (A)  
- L'édifice se trouve à moins de 3 km et il y a peu ou pas de filtres visuels présents pour atténuer les vues potentielles sur le projet (B)
- Jaune** - L'édifice n'est visible que partiellement ou depuis certains points de vue et/ou des vues cadrées sont possibles depuis le site ou ses abords (A)  
- L'édifice se trouve à moins de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception ou la prégnance potentielle du projet (B)
- Vert** - L'édifice n'est pas visible (inscrit dans l'urbanisation ou dans écrin arboré et aucun élément émergent reconnaissable) et n'offre aucune vers les paysages environnants (A)  
- L'édifice se trouve à plus de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception potentielle du projet (B)

n°	Commune	Patrimoine	Niveau de protection aux MH	Distance à la zone d'implantation du projet	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet ou dans la direction du projet	Cumuls avec d'autres protections	(A)	(B)	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu au regard du niveau d'enjeu de l'édifice (cumuls des 2 colonnes précédentes)
									Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet	
<b>Dans un rayon de 5km des zones de projet</b>											
1	Audigny	Château de l'Étang	inscrit	3,6 km	Le site est en partie ceinturé d'un écrin arboré et de corps de ferme. Toutefois, il apparaît dans la ZIV de la zone de projet et une fenêtre visuelle s'ouvre en direction de celle-ci.	local	oui (Parcs de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu)	non			oui
2	Macquigny	église fortifiée	classée	4,3 km	Implantée en cœur de bourg qui lui-même est implanté au pied du versant est de la vallée de l'Oise (versant non tourné vers la zone de projet). Toutefois, le bourg s'inscrit dans la ZIV de la zone de projet.	régional	oui (Parcs du Val d'Origny et Fontaine du Berger)	oui (paysages remarquables)			oui
3	Pleine-Selve	église	classée	4,3 km	Située en cœur de bourg et de faible hauteur, elle est très peu visible depuis le paysage environnant la commune.	local	oui (Parc du Val d'Origny)	oui (zone de vigilance belvédères emblématique)			oui
4	Parpeville	Château	inscrit	4,4 km	Positionné sur les hauteurs du bourg mais protégé par un écrin arboré et par l'environnement bâti du cœur de bourg. Toutefois, le bourg s'inscrit dans la ZIV de la zone de projet.	local	non	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			oui
5	Guisé	ancien château fort	classé	Entre 3,6 km et 4,5 km	Positionné sur les hauteurs sud de la ville, il est en partie protégé par un écrin arboré. Les perspectives dégagées s'ouvrent sur la ville donc à l'opposé de la zone de projet.	local	oui (Parcs de la Mutte, de Puisieux-Clanlieu et Fontaine du Berger)	oui (paysages remarquables)			oui
		église + maison	inscrites		Inscrite dans un contexte urbain avec des rues étroites et dans la ville basse. Aucune perspective visuelle ne se dégage vers les paysages extérieurs.	local					
		Hôtel Warnet	inscrit		En cœur de ville basse donc protégé par le bâti et le versant sud de l'Oise.	local					
		Famillistère	classé et inscrit		Positionné sur une place haute de la ville et son parvis est tourné vers la zone de projet. L'urbanisation proche joue un rôle de filtre mais, il n'est pas exclu qu'il y ait des vues depuis les étages du bâtiment.	régional					oui
6	Puisieux et Clanlieu	ancien château	inscrit	5 km	Positionné en centre-bourg et protégé par un arc arboré qui marque les franges est de la commune tournées vers la zone de projet.	local	oui (Parcs de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu)	non			
7	Flavigny-le-Grand-Beaurain	Eglise fortifiée	inscrite	5 km	A l'écart du bourg et sur une position haute. Il n'est donc pas exclu que des interactions s'opèrent avec le projet. De plus l'église s'inscrit dans la ZIV de la zone de projet.	régional	oui (Parcs de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu)	oui (paysages remarquables)			oui



## Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

La carte ci-contre est une synthèse des enjeux et sensibilités recensées au regard des paysages et du patrimoine vus dans l'ensemble des pages précédentes et des tableaux les accompagnant. L'objectif est d'y faire ressortir les enjeux majeurs dont le projet doit tenir compte dans l'élaboration des scénarios et dans l'analyse de ses impacts.

### Les sensibilités majeures à retenir pour le projet de Bertaignemont sont :

- La proximité de la zone de projet dans le périmètre de protection des paysages remarquables de la vallée de l'Oise
- La proximité de monuments historiques sur les communes de Pleine-Selve, Parpeville, Audigny et Guise.
- L'inscription de la zone d'étude dans le périmètre de vigilance du belvédère de Laon et la proximité de belvédères liés aux églises fortifiées de la Thiérache comme celles de Macquigny, Hauteville et Flavigny-le-Grand-Beaurain
- Les risques de phénomènes d'encercllement par l'éolien notamment pour les communes de Pleine-Selve et les hameaux de Courjumelles et Montchagrin/Montplaisir ainsi que des effets de densification potentiels visibles depuis les infrastructures secondaires passant à proximité de la zone de projet comme la D1029 et la D946.
- On peut noter la présence de patrimoine local non protégé comme la chapelle Ste-Yolaine de Pleine-Selve et la chapelle de Courjumelles qui marquent les franges sud de la zone de projet.

 Rayons de 5/10/15 et 20 km autour de la zone de projet
  Zone d'implantation du projet

### Contexte éolien

 Eoliennes existantes et autorisées
  Eoliennes en cours d'instruction

**Sites et paysages majeurs (UNESCO, paysages remarquables et belvédères emblématiques, sites classés et inscrits, Sites Patrimoniaux Remarquables) + sites de mémoire**

 Enjeu fort
  Enjeu moyen
  Enjeu faible

### Monuments historiques et patrimoine local non protégé

 Enjeu fort
  Enjeu moyen
  Enjeu faible

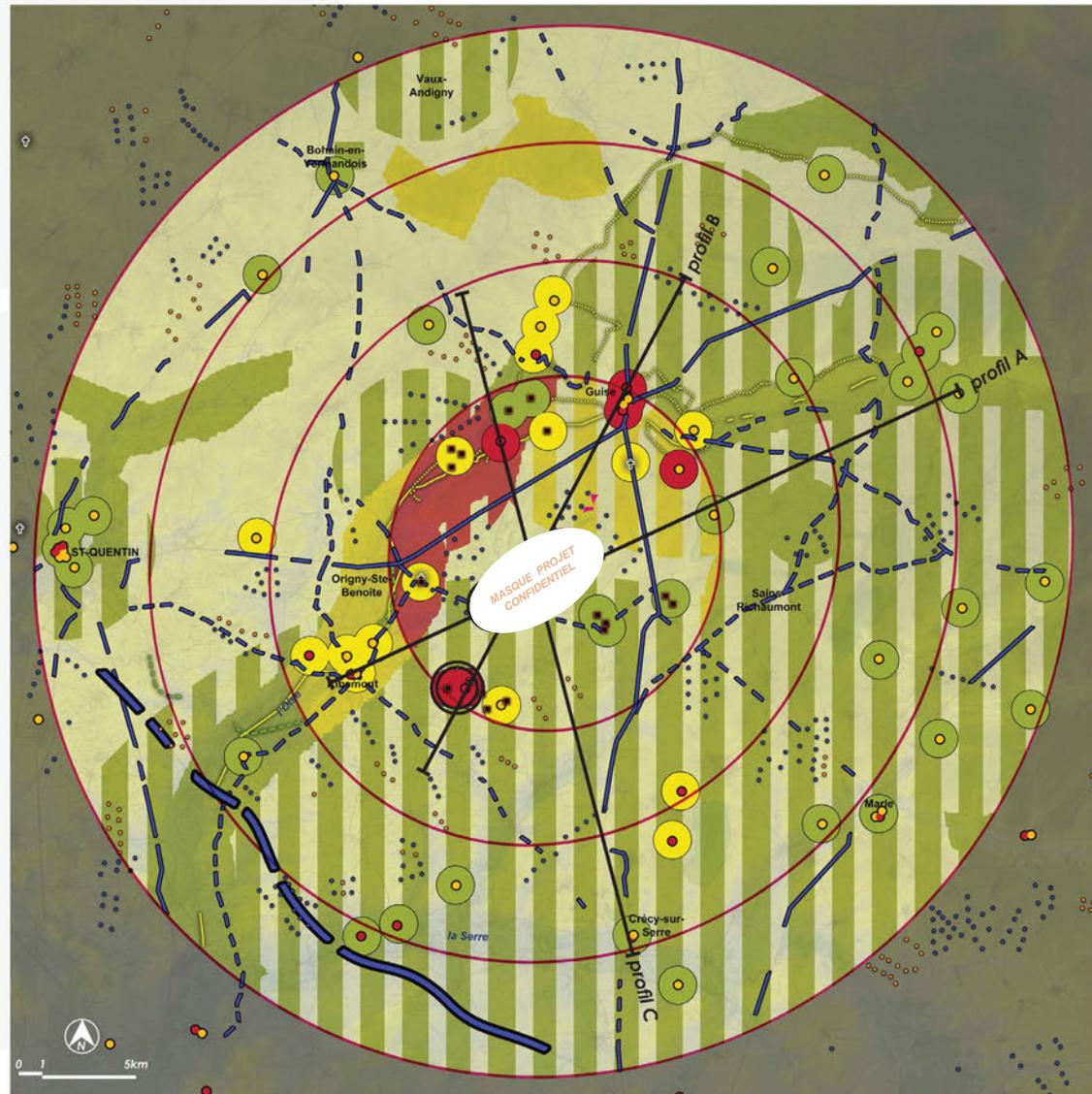
### Tourisme / Déplacements

 Séquences des itinéraires de randonnée offrant des vues potentielles sur la zone de projet
  Séquences des infrastructures (toutes catégories confondues) offrant de larges vues vers la zone de projet

### Habitat

 Bourgs en prise directe avec la zone de projet et avec le contexte éolien existant proche / risque de phénomènes d'encercllement voire de saturation par l'éolien

 Coupes illustrant le territoire et ses sites et paysages d'intérêt



# Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

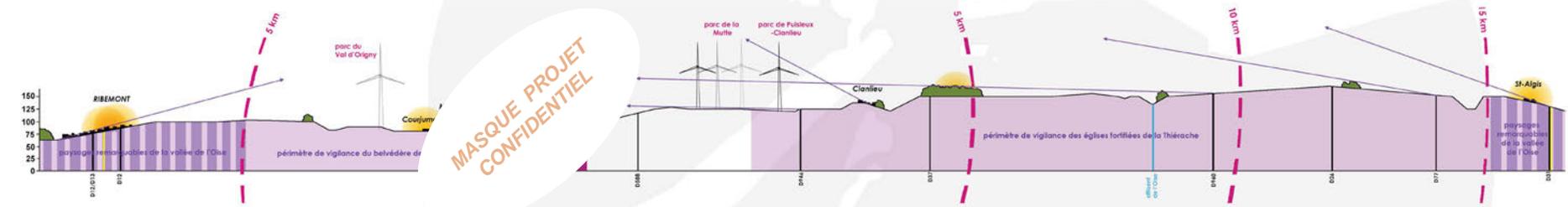
## Transects paysagers



Les profils qui suivent font état de l'état initial du paysage au travers de toutes ses composantes (géomorphologiques, urbaines et fonctionnelles, patrimoniales et paysagères). Ils montrent aussi le contexte éolien avant projet ainsi que les zones d'implantation du projet. Celles-ci ne présentent pas d'implantation à ce stade mais les parcs existants proches permettent de donner une hauteur de référence pour faire ressortir les interactions potentielles avec le patrimoine, l'habitat et le paysage.

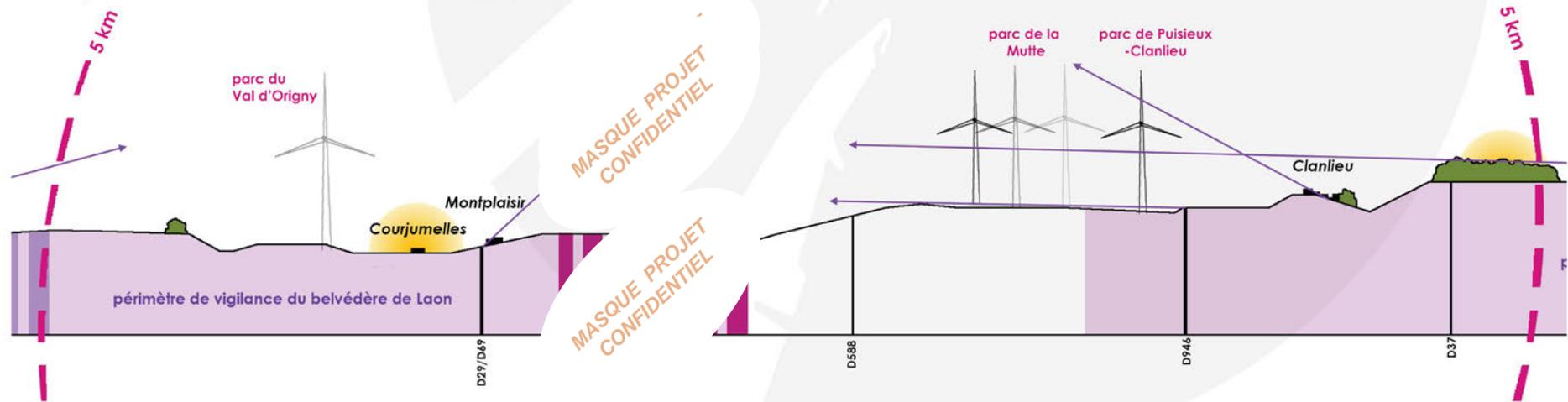
(Ces mêmes profils sont repris dans la partie impact de cette étude avec l'implantation du projet et peuvent se voir complétés par de nouveaux profils au regard de l'implantation définitive.)

**PROFIL A** Le profil ci-dessous montre les niveaux de perception potentiels dans un transect ouest/est depuis la vallée de l'Oise entre le pôle patrimonial de Ribemont et le secteur de St-Algis dans le secteur des églises fortifiées de Thiérache. Ce profil montre un paysage composé de plateaux descendant depuis les hauteurs de la Thiérache jusqu'aux plaines ondulées du secteur de projet. On peut noter que la faible profondeur de la vallée de l'Oise aval (Ribemont) laisse présager des vues sur la zone de projet et notamment si un gabarit d'éolienne supérieure à 150m est envisagé. Les hameaux de Courjumelles et Montplaisir/Montchagrín auront de larges vues puisqu'ils se trouvent dans le même bassin visuel que la zone de projet. Depuis les secteurs de la Thiérache, on peut voir que plus on s'éloigne plus les reliefs fluctuant des plateaux font offices de filtres visuels. Les parcs du Val d'Origny, de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu génèrent un pôle éolien dont le projet devra tenir compte afin de garantir une homogénéité du pôle.



MASQUE PROJET CONFIDENTIEL

PROFIL A / ZOOM SUR LE RAYON DE 5 KM AUTOUR DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET



MASQUE PROJET CONFIDENTIEL

MASQUE PROJET CONFIDENTIEL

● Communes comptant des édifices protégés au titre des Monuments Historiques — Grands itinéraires de randonnée  
 étude d'impact volet paysager / MASQUE PROJET CONFIDENTIEL



# Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

## Définition des premières mesures d'évitement et de réduction

	Aire d'étude éloignée			Aires d'études intermédiaire à immédiate				
	SRE / CARMEN	Entités paysagères	Sites et paysages majeurs	Contexte éolien / étude d'encerclement avant-projet	Géomorphologie	NIVEAU D'ENJEU MAJEUR des sites paysages + Monuments historiques et patrimoine local non protégé	Tourisme	Habitat
<b>Etat initial</b>	<p>La zone de projet de Bertaignemont s'inscrit en zone favorable sous condition car présentant des enjeux forts liés à la zone de vigilance du belvédère de Laon dans laquelle elle se trouve. A noter qu'un contexte éolien pré-existe entre Laon et la zone de projet.</p> <p>A noter que la zone de projet s'inscrit entre trois parcs accordés proches.</p>	<p>La zone de projet se trouve à l'interface des paysages de plateaux du Laonnais et de collines bocagères issues de la Thiérache. Un statut qui génère des ondulations topographiques visibles jusqu'au cœur de la zone de projet.</p> <p>Cette dernière se trouve à proximité de la vallée de l'Oise qui présente des rapports d'échelle sensibles avec l'éolien, notamment sur la partie aval entre Guise et Ribemont.</p>	<p>Au-delà de l'aire d'étude intermédiaire (20 km), les éléments présentant une sensibilité au regard des projets sont le belvédère emblématique de Laon et les églises fortifiées de Thiérache. Toutefois, ils ont été classés d'enjeu moyen à faible au regard de leur distance (25 km minimum) et d'un contexte éolien pré-existant en avant-plan.</p> <p>Dans le périmètre rapproché (5 km), des sites à niveau d'enjeu majeur émergent. Ils sont repris dans la colonne des MH.</p> <p>Un projet de classement des sites de mémoire est en cours sur le secteur. Le site concerné le plus proche se trouve à 9 km à l'est.</p>	<p>L'aire d'étude compte un certain nombre de parcs existants et accordés présentant déjà une certaine densité dans le rayon des 0 à 10 km autour de la zone de projet. On dénombre aussi plusieurs projets en cours d'instruction et notamment dans le périmètre rapproché des 5 km.</p> <p>Le contexte éolien existant occupe un large faisceau sud-ouest/nord-est et de part et d'autre de la zone de projet. Les parcs les plus proches sont ceux de la Mutte, Puisieux-Clanlieu et Fontaine du Berger à 500m et du Val d'Origny à 1,3 km. La zone d'implantation du projet s'inscrit dans la continuité des 3 parcs les plus proches. Dans le périmètre des 10 km autour du projet, 75% des communes présentent un faible angle exempt d'éoliennes et montrent des seuils de densité laissant présager des risques d'effets d'encerclement.</p> <p>3 de ces communes pourraient avoir un impact supplémentaire généré par le projet de Bertaignemont. Il s'agit de Pleine-Selve, Parpeville et des hameaux de Courjumelles et Montchagrin/Montplaisir.</p>	<p>La zone de projet se trouve sur un plateau intermédiaire entre les reliefs chahutés de la Thiérache et les larges vallées de l'Oise aval et de la Sere.</p> <p>Cette position en interface confère une topographie en ondulation du plateau où se trouve la zone de projet générant des micro-reliefs.</p> <p>Les reliefs marquants étant éloignés, il n'y a pas de lignes de force sur lesquelles s'appuyer. Toutefois, des points de repère topographiques et patrimoniaux marquent les horizons comme le fort de Guise et la cathédrale de Laon.</p>	<p><b>Sites et paysages majeurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* la vallée de l'Oise</li> <li>* les belvédères associés aux églises fortifiées de la Thiérache.</li> </ul> <p><b>Monuments historiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* les églises de Pleine-Selve et Macquigny</li> <li>* le château d'Audigny</li> <li>* le fort et le familistère de Guise</li> </ul> <p><b>Patrimoine local non protégé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* les chapelles de Pleine-Selve et Courjumelles</li> </ul> <p><b>Sites de mémoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Le secteur compte quelques cimetières militaires dont un situé à 4 km à l'ouest. Il s'agit d'un cimetière allemand. A noter que celui-ci est arboré et déjà en prise avec l'éolien (parc du Val d'Origny).</li> </ul>	<p>Dans les espaces majeurs d'attractivité touristique du territoire, il y a Guise à 4 km, St-Quentin à 19 km et Laon à 25 km. La vallée de l'Oise regorge aussi de patrimoine d'intérêt desservi par des chemins de randonnée.</p> <p>A noter aussi la D1029 et la D946, des axes qui relient St-Quentin à Guise et Guise à Laon (pôles urbains patrimoniaux).</p>	<p>Des bourgs comme Landifay-Bertaignemont, Hérie-la-Viéville, Pleine-Selve, Parpeville ainsi que les hameaux de Courjumelles et Montchagrin/Montplaisir se trouvent dans le même bassin visuel et même plateau que la zone de projet. Hormis pour les hameaux ci-avant, ces bourgs présentent des ceintures bocagères ponctuelles dont certaines se trouvent sur les franges tournées vers la zone de projet. Quelques patches boisés marquent aussi le paysage local.</p>
<b>Principes d'évitement et de réduction pouvant être mis en place avant-projet</b>	<p>Proposer un projet mesuré pour limiter les effets de superposition et saturation de l'éolien depuis les belvédères d'intérêt du territoire.</p>	<p>Prêter attention aux micro-reliefs proches et aux hameaux qui s'y trouvent afin de limiter voire éviter tout effet de surplomb.</p>	<p>Proposer un projet mesuré pour limiter les effets de superposition et saturation de l'éolien depuis les belvédères d'intérêt du territoire.</p>	<p>Inscrire au maximum le projet dans des angles déjà impactés pour préserver les angles de respiration avant-projet et éviter de renforcer les phénomènes de densification en cours.</p>	<p>Eviter l'implantation d'éoliennes dans les micro-reliefs pour assurer une lecture homogène du projet avec des éoliennes implantées sur des allimètres équivalentes.</p>	<p>Opérer un recul du projet vers le nord pour limiter voire éviter des effets de surplomb avec la chapelle de Courjumelles.</p>	<p>Au regard du contexte éolien existant le long de ces vecteurs touristiques, il n'est pas proposé de mesures spécifiques à ce stade de l'analyse. Le niveau d'impact et les mesures d'accompagnement éventuelles seront déterminés au regard de la ZIV et des photomontages.</p>	<p>Opérer un recul par rapport aux hameaux proches de Courjumelles et Montchagrin / Montplaisir pour éviter des effets de surplomb potentiels.</p>



## Mode de présentation des photomontages / Conditions de prises de vue

### MODÈLE DE L'APPAREIL PHOTO :

Modèle d'appareil photo	DMC-LF1
Fabricant appareil photo	Panasonic
Longueur focale	11 mm
Long. focale équivalente 35mm	50 mm

HAUTEUR DE L'OBSERVATEUR : 1.60M

### PRINCIPE DE PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES POUR LA SUITE DU DOCUMENT :

NUMÉRO ET LOCALISATION DU PHOTOMONTAGE  JUSTIFICATION DU POINT DE VUE RAPPORTS AUX AUTRES PARCS/EFFETS DE DENSIFICATION OU AU PATRIMOINE NIVEAU D'IMPACT DU PROJET	CARTE DE LOCALISATION  ANGLE ET DE DISTANCE DU POINT DE VUE	NUMÉRO ET LOCALISATION DU PHOTOMONTAGE  CARTE DE LOCALISATION
<b>PANORAMA DE L'ÉTAT INITIAL (ANGLE VARIABLE ENTRE 70° DE 190°) :</b> CONTEXTE PAYSAGER LARGE ILLUSTRANT L'ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE AINSI QUE LES ÉLÉMENTS DE REPÈRE PATRIMONIAUX VISIBLES AVANT IMPLANTATION DU PROJET		
<b>PHOTOMONTAGE NON OBJECTIF AVEC LES ÉOLIENNES DU PROJET, LES PARCS EXISTANTS ET AUTORISÉS (MÊME ANGLE QUE L'ÉTAT INITIAL)</b> (QUAND LES ÉOLIENNES SONT PEU OU PAS VISIBLES, ELLES SONT REPRÉSENTÉES EN COULEUR SOIT EN ORANGE POUR LE PROJET DU BOIS GALLET)		<b>PANORAMA OBJECTIF ET RÉALISTE SUR UN ANGLE DE 60° CORRESPONDANT À LA VISION HUMAINE.</b> (CETTE VISION RÉALISTE CORRESPOND AU PANORAMA DE LA PAGE PRÉCÉDENTE RECADRÉ À 60°, MIS EN PLEINE PAGE EN FORMAT A3 AVEC L'IDÉE QUE CELUI-CI EST REGARDÉ PAR LE LECTEUR À BOUT DE BRAS) <b>CE PANORAMA OBJECTIF NE TIEN COMPTE QUE DES PARCS EXISTANTS ET ACCORDÉS VISIBLES ET DU PROJET AFIN DE DONNER UNE VISION RÉALISTE ET NON HYPOTHÉTIQUE.</b>
<b>LE MÊME PHOTOMONTAGE AVEC PRISE EN COMPTE D'AUTRES PROJETS ÉOLIENS CONNUS OU RÉCEMMENT DÉPOSÉS.</b> POUR BIEN DISTINGUER LES PARCS DES PROJETS, LES ÉOLIENNES SONT REPRÉSENTÉES EN COULEUR. - EN ORANGE POUR LE PROJET DU BOIS GALLET - EN BLEU CLAIR POUR LES PARCS ACCORDÉS NON MONTÉS SAUF POUR LE PARC DE GREZ QUI APPARAÎT EN ROSE POUR DES RAISONS DE LISIBILITÉ AVEC LE PROJET DES BOIS GALLET - EN JAUNE POUR LES PROJETS DÉPOSÉS		

### MODE DE RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES ET D'AUTO-CONTRÔLE :

Les photomontages sont réalisés sur Windpro sur base d'une carte ign 25000 géoréférencée et du mnt (modèle numérique de terrain). La majeure partie des photomontages est basée sur des panoramas montés au préalable sur un logiciel spécialisé. Le calage des photomontages se fait au regard des coordonnées, de la ligne d'horizon et de points de repère visibles sur les panoramas (châteaux d'eau, clochers, parcs éoliens identifiables, mât de mesure visible du porteur de projet). Deux repères minimum sont nécessaires pour caler le projet dans le panorama. Si le panorama ne présente pas de repère visible, le calage s'effectue à l'aide d'un 2ème photomontage n'utilisant qu'une photo ayant servi au panorama. Avec une seule photo, Wind Pro cale automatiquement le projet à l'échelle et il ne reste que la ligne d'horizon à positionner en fonction du relief visible. Ce contrôle est principalement utilisé en vue proche où les repères sont limités ou trop proches pour que le calage soit réaliste.

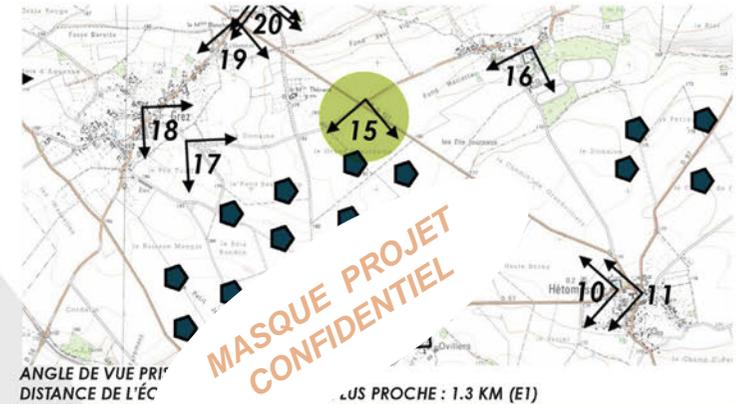


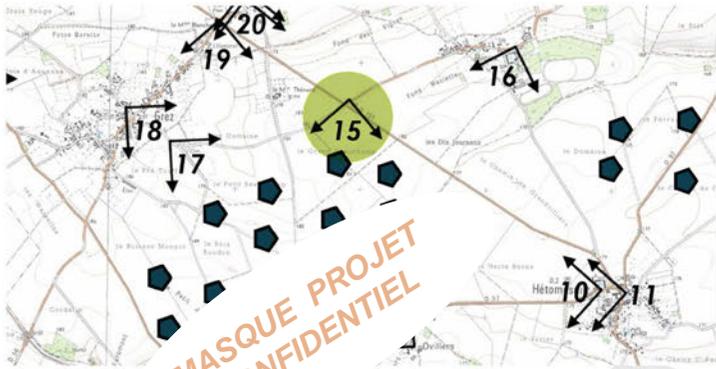
## PM n°15 : Rieux ouest à l'intersection de la D151 et de la D553

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** La D151 est un axe viaire secondaire reliant les deux pôles urbains les plus proches du projet, à savoir Grandvilliers et Crèvecœur-le-Grand. Cet axe offre un large panorama sur la zone de projet et plus particulièrement sur la zone nord. Le long de cet axe, des petits éléments de patrimoine de type calvaire marquent la croisée des routes comme c'est le cas ici à l'intersection avec la D553 en venant de Rieux.

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Les deux lignes du projet s'inscrivent dans la continuité directe du parc de Grez. D'autres covisibilités s'opèrent avec le parc de Lihus/Garenne en arrière-plan avec des respirations suffisantes. Des interactions sont notées avec le calvaire présent en avant-plan, mais il n'est pas constaté de surplomb défavorable.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/EFFETS DE DENSIFICATION :** Modéré au regard de la proximité du projet et du contexte éolien pré-existant en avant-plan. Pas de phénomène de densification si on ne tient pas compte du projet en recours (un à deux parcs visibles).



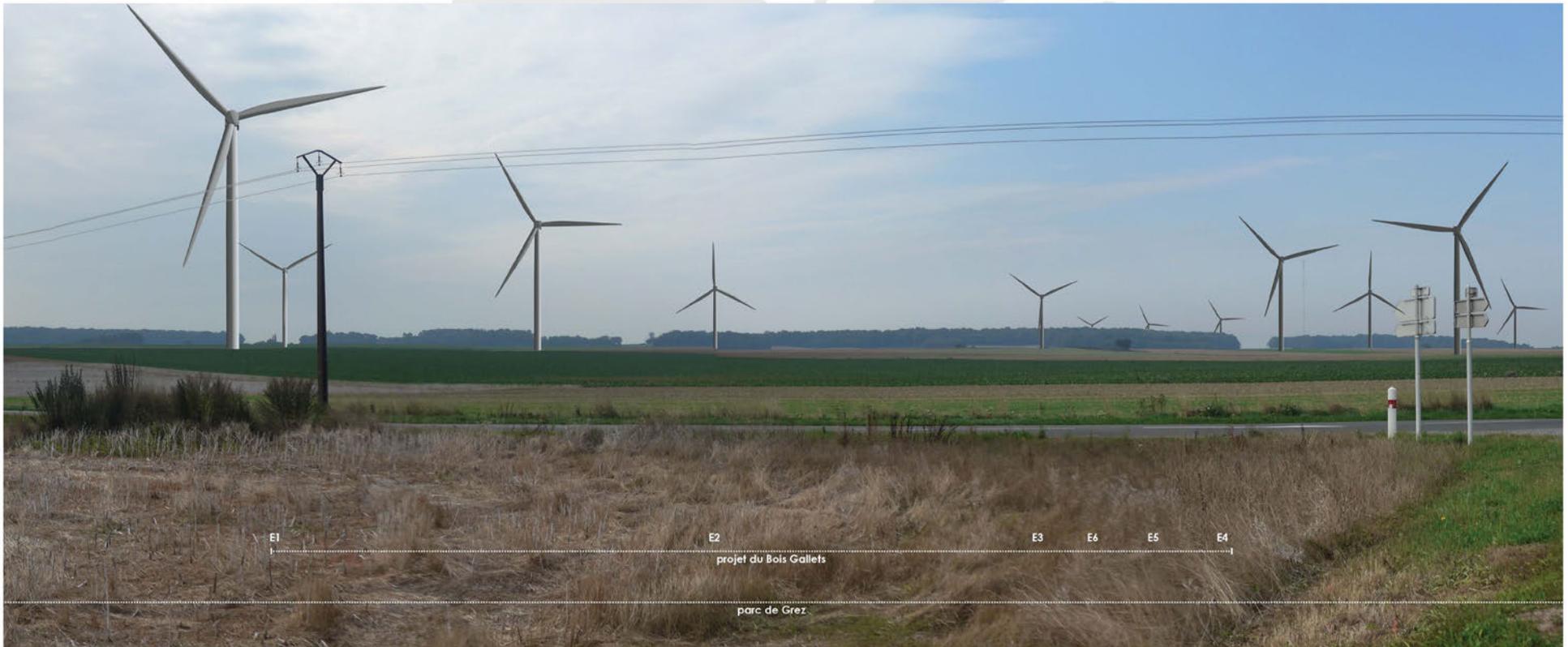


MASQUE PROJET  
CONFIDENTIEL

PM n°15 : Rieux ouest à l'intersection  
de la D151 et de la D553

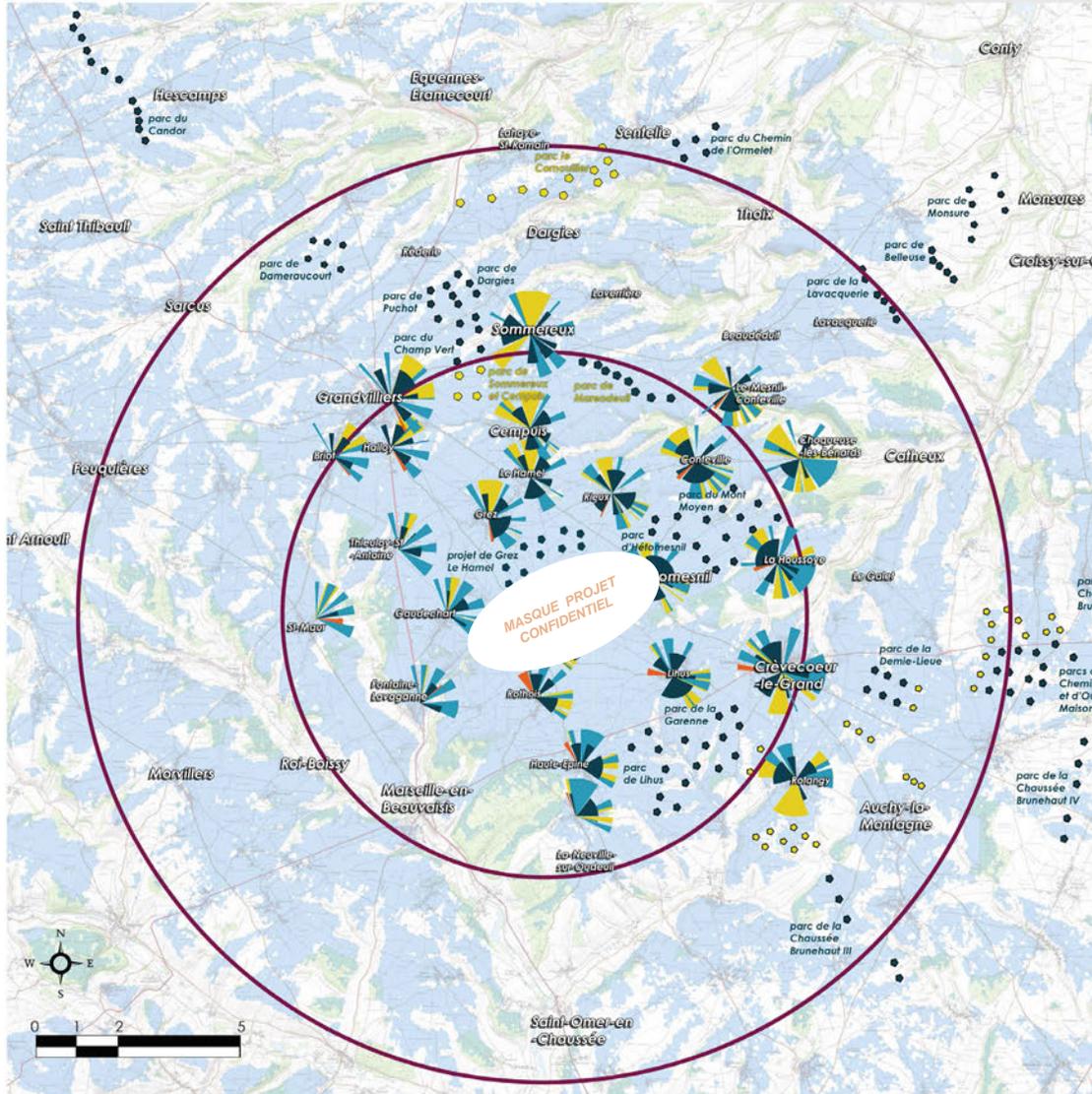


VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 60°



# Impacts supplémentaires du projet sur les phénomènes d'encercllement

## CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN INCLUANT LE PROJET



L'analyse des phénomènes d'encercllement et de saturation présentée ci-après est un outil qui permet d'avoir un regard global sur le paysage éolien actuel et futur (parcs autorisés compris) et d'identifier les phénomènes éventuels d'enfermement par l'éolien sur les communes en prise directe avec le projet. Comme exprimé dans le protocole situé en préambule de cette étude, lorsque le contexte éolien est dense autour de la zone de projet, une première étude d'enfermement a été réalisée au sein de l'état initial afin d'étudier la réserve de capacité d'accueil pour de nouveaux projets et de faire émerger les communes sensibles à ces phénomènes pour une adaptation éventuelle du projet.

Cette étude d'encercllement est renouvelée en partie impact avec l'emprise du projet définitif afin d'analyser la participation du projet aux risques d'effet d'encercllement. Elle s'appuie encore une fois sur la méthodologie de la DREAL Centre (rappel de la méthodologie dans le protocole et l'étude d'encercllement de l'état initial).

- Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 5 à 10 km autour du projet. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction ainsi que les zones du projet du Bois Gallets
- En bleu foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.
- En bleu clair sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées.
- En jaune sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées (B).
- En orange sont représentés les angles supplémentaires générés par le projet des Bois Gallets (C) au regard du contexte éolien existant jusqu'à 10 km autour de la commune.

Modalités de relevé des angles impactés (exemple pris sur la commune de Conteville) :



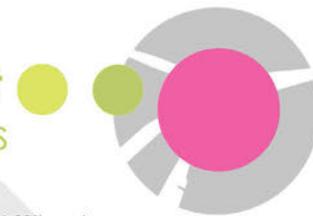
- Rayons de 5, 10 et 15 km autour des zones de projet
- Zones du projet du Bois Gallets
- Parcs existants et autorisés
- Projets déposés et en cours d'instruction

- Zone de visibilité potentielle (niveau rotor) des deux emprises
- Zone de non visibilité et de visibilité bout de pale des emprises du projet

34 - cartes d'analyse des phénomènes d'encercllement avec le projet

# Impacts supplémentaires du projet sur les phénomènes d'encerclement

## TABLEAU DE RELEVÉ DES DONNÉES ET DE CALCUL DES INDICES



Seuls les impacts supplémentaires générés par le projet du Bois Gallets sont indiqués dans le tableau ci-dessous (en orange).

- En ce qui l'indice d'occupation des horizons : sur les 24 communes analysées, 17 voient cet indice augmenter. Toutefois, cette augmentation est majoritairement peu significative (entre 2° et 22°), seule commune de Prévillers voit son horizon éolien augmenter de 43°.
- En ce qui concerne l'indice de densité : l'ajout de 6 éoliennes génère de manière quasiment systématique une augmentation de cet indice et ce malgré les augmentations de l'indice d'occupation.
- En ce qui concerne l'angle de la plus grande respiration : sur les 24 communes analysées, 10 voient cet angle se réduire avec la prise en compte du projet. Sur ces 10 communes, 7 d'entre-elles maintiennent un angle supérieur ou approchant de 160°. Par conséquent, elles n'atteignent pas le seuil critique défini dans le protocole d'analyse et ce malgré la prise en compte du projet. Pour les 3 communes restantes, à savoir Prévillers, Hétomesnil et Lihus, qui ont déjà atteint l'ensemble de seuils à risques avant-projet (toutes colonnes confondues), le projet génère une réduction significative de la respiration. Pour ces 3 communes, des zooms sont réalisés dans les pages suivantes pour une analyse plus fine des perceptions en prenant en compte les obstacles visuels.

Communes analysées	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour de la commune (A+A')			Nombre d'éoliennes dans le rayon des 5 premiers km autour de la commune		Indice de densité des horizons occupés sur 5 km : B (nb d'éoliennes)/(A+A')	Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande sur 10 km pour chaque commune
	Indice d'occupation des horizons occupés par le contexte éolien existant et autorisé dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour de la commune (A+A')	Si l'on ajoute les projets déposés en cours d'instruction dans les 10 km autour du bourg (A+A'+B)	Si l'on ajoute le projet du Bois Gallets sur l'état existant/ accordé (A+A'+C)	Parcs existants et accordés	Les projets en cours d'instruction		
<b>Dans le rayon de 0 à 5 km autour du projet</b>							
Prévillers	123°+47°=170°	177°	213°	43	4	0.25/0.26/0.23	180°/180°/95°
Rothois	98°+55°=153°	158°	175°	38	2	0.25/0.25	210°/210°/187°
Gaudechart	40°+87°=127°	139°		20	4	0.16/0.17/0.20	204°/204°
Grez	128°+84°=212°	237°	220°	46	4	0.22/0.21/0.24	160°/160°/152°
Hamel	143°+52°=195°	228°		49	4	0.25/0.23/0.28	118°/118°
Cempuis	142°+49°=191°	244°		51	11	0.27/0.25/0.30	117°/100°
Rieux	166°+68°=177°	194°	180°	53	4	0.30/0.29/0.32	64°/60°
Hétomesnil	197°+52°=249°	265°	269°	55	4	0.22/0.22	78°/78°/50°
Lihus	185°+62°=247°	255°	263°	50	16	0.20/0.26/0.21	85°/85°/61°
Haute Epine	109°+68°=177°	177°	187°	34	10	0.19/0.25/0.21	210°/210°/200°
La Neuville-sur-Oudeuil	61°+69°=130°	140°	134	21	10	0.16/0.22/0.20	225°/225°/220°
Fontaine-Lavagnne	40°+76°=116°	118°	118°	16	0	0.14/0.14/0.19	229°/229°
Thieuloy-St-Antoine	47°+68°=115°	122°		24	4	0.21/0.20/0.26	208°/208°
Halloy	89°+37°=126°	141°	136°	37	5	0.29/0.30/0.32	175°/175°/165°
Grandvilliers	97°+51°=148°	158°	153°	38	8	0.26/0.29/0.29	168°/168°/160°
Briot	57°+45°=102°	117°	107°	29	4	0.28/0.28/0.32	195°/195°/190°
Conteville	178°+82°=260°	274°	270°	46	4	0.18/0.18/0.19	50°/45°
Le Mesnil Conteville	129°+70°=199°	245°	205°	50	7	0.25/0.23/0.27	52°/50°
Choqueuse-les-Bénards	90°+109°=199°	268°		46	5	0.23/0.23/0.26	54°/36°
La Houssoye	163°+119°=282°	319°	291°	57	18	0.20/0.23/0.21	48°/40°
Crèvecoeur-le-Grand	114°+97°=211°	255°	219°	57	27	0.27/0.33/0.29	41°/41°
Rotangy	136°+82°=219°	274°		43	24	0.20/0.24/0.22	92°/46°
St-Maur	12°+64°=76°	81°	87°	8	1	0.10/0.11/0.16	238°/238°
Sommereux	133°+71°=204°	277°		50	15	0.24/0.23/0.27	60°/30°

# Analyse spécifique des impacts sur des monuments historiques

## ZOOM SUR LES DEUX ÉDIFICES DE LIMEUX : CHÂTEAU SARAGOSSE



Vue depuis la D23 à l'ouest du site : une fenêtre s'ouvre depuis le château vers les paysages ouest où se trouve le parc des 3 ormes à 1.3 km. Le couvert arboré en arrière-plan masque les vues sur les paysages lointains où se trouve le projet.



château Saragosse

dépendances

Vue à feuilles tombées depuis la D23 à l'ouest du site : les paysages lointains en arrière-plan où se trouve le projet apparaissent en filigrane. On peut voir aussi une pleine vue sur le parc de Lazenay-Poisieux à 3 km.

parc de Lazenay-Poisieux



Echelle 1 : 2 500

0 50 m

direction du projet

L'analyse par photo-aérienne permet de bien se rendre compte de l'environnement immédiat de l'édifice et notamment au regard des obstacles visuels présents comme le couvert arboré.

En ce qui concerne le château Saragosse, on peut voir qu'il est protégé sur ses franges est, sud et ouest par des masses boisées denses avec une hauteur supérieure aux bâtiments (panorama ci-dessus à gauche et comparaison des ombres portées du château et des boisements). Par conséquent, en apposant les obstacles visuels aux angles théoriquement occupés par l'éélen, des perceptions directes sur le projet (à 6.7 km) depuis l'édifice sont exclues.

Toutefois, comme le montre le panoramique, ci-dessus à droite, pris à feuilles tombées, des covisibilités en filigranes sont possibles en période hivernales. Ce même panorama nous montre que des covisibilités pré-existent avec le parc proche de Lazenay-Poisieux. De même, des vues sur le parc des 3 Ormes au nord-ouest pré-existent depuis les étages du château et les dépendances au nord qui s'inscrivent dans le périmètre protection au titre de Monuments Historiques du château.

Si on prend en compte l'emprise protégée du château, il n'est pas exclue que des vues s'opèrent sur le projet depuis les douves au sud du château.

-  Bâtiment principal du château
-  Emprise protégée du château
-  Dépendances du château (protection MH)
-  Masses boisées générant un réel obstacle visuel à proximité immédiate de l'édifice
-  Profondeur du champ visuel des angles occupés par le contexte éolien existant avec la prise en compte des obstacles visuels dense
-  Zones de boisements jeunes ou peu denses générant un filtre visuel partiel
-  Arbres libres ou alignements ou haie avec hauts jets générant des filtres visuels partiels
-  Profondeur du champ visuel des angles occupés par le contexte éolien existant avec la prise en compte des obstacles visuels partiels
-  Profondeur de champ visuel de l'angle occupé par le projet